

# COMMENT BIEN UTILISER LE SERVICE DE DÉCLARATION DE PROGRAMMES ET DE DATES ?

## NAVIGATEURS

Pour une utilisation optimale de vos services en ligne, la Sacem vous recommande d'utiliser la version la plus récente de Google Chrome ou de Mozilla Firefox.

Ces navigateurs sont téléchargeables gratuitement sur Internet.



Google Chrome



Mozilla Firefox

Pour vérifier que votre navigateur est à jour :

- Sur Mozilla Firefox : Paramètres / Aide / A propos de Firefox
- Sur Google Chrome : Paramètres / Aide / A propos de Google Chrome

Nous ne pouvons pas garantir le bon fonctionnement des services sur le navigateur Safari et nous déconseillons l'utilisation d'Internet Explorer.

## DÉCLARER DES PROGRAMMES ET DES DATES

### Généralités

- Ce service est ouvert aux auteurs/autrices-compositeurs/compositrices-interprètes (ACI), aux humoristes, aux DJ et aux éditeurs/éditrices.
- Les chefs/chefes d'orchestre et les improvisateurs/improvisatrices de jazz doivent déclarer des programmes de type ACI.
- Vous pouvez déclarer des dates en France et à l'étranger.
- Lorsque vous avez validé un programme, il n'est plus modifiable et ne peut pas être supprimé. En cas d'erreur, vous devez déclarer un nouveau programme.
- Les créateurs et créatrices ont la possibilité d'annuler des dates à venir. Pour annuler une date passée ou si vous êtes éditeur ou éditrice, vous devez informer la délégation Sacem la plus proche du lieu du spectacle.
- Pour gagner du temps, vous pouvez dupliquer votre programme et en changer le contenu pour l'adapter à vos différentes prestations.

### Déclaration de programmes

- Vous devez respecter les règles suivantes pour le nombre d'œuvres qui composent votre programme :
  - ACI (y compris chefs/chefes d'orchestre et improvisateurs/improvisatrices de jazz) et humoristes : 120 œuvres maximum
  - DJ : 295 œuvres maximum

- Pour ajouter des œuvres : à la 2<sup>e</sup> étape du service de déclaration de programmes, un moteur de recherche s'affiche et vous permet de rechercher une œuvre en interrogeant son titre ou un participant/une participantes (créateur, créatrice, interprète...). Sous le moteur de recherche, vous avez la possibilité de limiter la recherche à votre catalogue uniquement (« Mes œuvres ») ou de l'étendre à l'ensemble du répertoire de la Sacem (« Répertoire »). Les résultats de votre recherche s'affichent. Il vous suffit de cliquer sur « Ajouter » pour ajouter une œuvre à votre programme.  
Si votre recherche ne donne aucun résultat (cela arrive lorsque les œuvres ne sont pas déclarées, en cours de déclaration ou en raison d'un problème technique), vous avez la possibilité d'ajouter l'œuvre en saisissant manuellement les informations. Pour cela, cliquez sur le lien « Ajouter une œuvre non référencée » et complétez le formulaire.
- Si des œuvres de votre programme ont fait l'objet d'une improvisation de jazz, vous pouvez renseigner les noms des improvisateurs/improvisatrices sur les œuvres concernées à l'étape 3 de la déclaration.
- À la fin de votre déclaration, avant de valider, pensez à cocher la case vous engageant à déclarer l'exhaustivité des œuvres du programme. Vous devez impérativement déclarer toutes les œuvres jouées, celles de votre composition et celles créées par d'autres personnes.
- À tout moment vous pouvez enregistrer votre programme en brouillon et le finaliser ultérieurement.

### Déclaration de dates

- Vous pouvez déclarer des dates passées de 6 mois maximum et jusqu'à 6 mois à l'avance. Pour déclarer des dates plus anciennes que 6 mois, vous devez vous adresser à la délégation régionale la plus proche du lieu du spectacle.
- Champ « Lieu » : si le nom de l'établissement dans lequel a lieu votre spectacle ou concert n'est pas trouvé par le moteur de recherche vous avez la possibilité de saisir manuellement les informations.

### VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME TECHNIQUE

Si malgré ces conseils, vous rencontrez des difficultés techniques ou constatez un bug, vous pouvez nous contacter au 01 47 15 47 15 ou écrire à [societaires@sacem.fr](mailto:societaires@sacem.fr) en nous précisant si possible :

- Votre nom et votre prénom ou le nom de votre société d'édition.
- Votre COAD (Code ayant droit) ou votre numéro de personne (visibles sur la page « Mes identifiants Sacem » de votre espace membre).
- Le navigateur que vous utilisez et sa version.
- Si vous utilisez un PC ou un MAC.
- Le maximum de détails sur votre problème et éventuellement des captures d'écran.
- La date et l'heure où vous avez rencontré ce problème.

Ces informations nous permettront de vous répondre plus rapidement.  
Dans tous les cas, nous ferons tout notre possible pour vous aider.